

Déclaration préalable des élus des personnels d'éducation
Snes, Sgen, Se, FO
à la CAPA mouvement intra des CPE
du 17/06/2015

Monsieur le Recteur,

A l'ouverture de cette CAPA, nous ne pouvons qu'avoir une pensée pour nos collègues du collège de Falck qui ont entamé lundi soir une grève de la faim. La demande de ces collègues, leur souffrance, doit être écoutée et entendue. Il faut, au plus vite, apporter une réponse aux personnels du collège pour assurer, dès la prochaine rentrée, un fonctionnement serein de l'établissement.

La présente CAPA se tient à un moment particulier pour la catégorie. Alors que le dernier groupe de travail sur le métier s'est tenu en juin 2014, un an s'est écoulé sans que le ministère ne concrétise quoi que ce soit concernant l'actualisation des missions des CPE. De nouvelles discussions sont enfin annoncées fin juin avec un rendez-vous prévu le 25. Nous vous demandons instamment une fois encore, Monsieur le recteur, à ce moment crucial, de faire entendre à Mme la ministre avant le 25 juin, l'exigence des personnels d'éducation de l'académie de voir reconnue, au travers de ces discussions et de l'actualisation de la circulaire de mission annoncée par la ministre il y a des mois, l'identité professionnelle des CPE. Celle d'un personnel enseignant au rôle spécifique. Ce qui constitue le cœur du métier, c'est le travail quotidien avec les élèves, leur suivi individuel et collectif au sein des équipes pédagogiques et de l'équipe éducative, appuyé sur l'écoute et la relation d'aide. Au travers des contacts réguliers avec ces derniers et des activités multiples dans lesquelles le CPE peut les guider, y compris dans l'investissement représentatif lycéen ou collégien et associatif, il favorise leur acquisition de la maîtrise critique des savoirs et codes sociaux mais aussi des savoirs langagiers, relationnels, de capacités d'organisation de la pensée, d'argumentaire etc... il travaille aussi avec eux le sens de leur scolarité ; c'est ainsi qu'il met en œuvre le bel objectif de la circulaire de 1982, rappelé dans la fiche métier, de favoriser la réussite scolaire des élèves et leur épanouissement personnel. Cette future circulaire doit également réaffirmer clairement le maximum hebdomadaire de service de 35 heures toutes tâches confondues, ainsi que les modalités de récupération en cas de dépassement.

Pour ce qui concerne le sujet de la présente réunion nous savons tous que ce qui se joue dans la Capa Mouvement est toujours extrêmement important.

Important pour les personnels en attente d'une mutation ou d'une affectation, dont la vie professionnelle comme personnelle pourra être fortement impactée, important pour les élus des personnels qui mettent un point d'honneur à travailler avec les services rectoraux dans le respect des règles du mouvement et du paritarisme. Un moment important aussi pour les personnels du Rectorat pour qui ces opérations représentent un travail important dans un contexte où la réforme territoriale menace de se traduire par une réorganisation qui ne pourrait que dégrader à plus ou moins long terme leurs conditions de travail. Nous tenons à remercier les services pour la qualité des documents fournis et leur disponibilité. Nous souhaitons que cela continue, avec des services de proximité, maintenus dans les académies actuelles.

Nous regrettons cependant vivement que la liste complète des postes soustraits au mouvement pour l'implantation de stagiaires ne nous ait jamais été communiquée, contrairement aux engagements pris et malgré nos relances.

Le mouvement de cette année, déjà tel qu'il est prévu dans le projet, est plus fluide que ces trois dernières années et surtout que l'an passé où il avait été particulièrement difficile, nous nous en félicitons. Les collègues déjà titulaires d'un poste demandant une mutation sont plus nombreux à obtenir satisfaction (46,75% au lieu de 15%), ils sont aussi un peu plus nombreux à avoir sollicité une mutation 77 pour 66 l'an passé. Cependant, ce mouvement est loin d'être pleinement satisfaisant et pourrait être bien meilleur. 10 Collègues se retrouvent en extension dont un rapprochement de conjoint avec enfants dont l'extension en Moselle est du reste incompréhensible alors qu'elle est en rapprochement de conjoint sur les Vosges et qu'une extension s'y fait à plus petit barème, de ce point de vue, la situation est pire que l'an passé (8 extensions).

Nous dénonçons à nouveau la non implantation en établissement de deux des six créations de postes du budget 2015 qui auraient amélioré d'autant les possibilités de mutations.

Mais le mouvement reste surtout lourdement grevé par l'utilisation d'au moins 11 supports bloqués pour l'implantation de stagiaires.

Le Ministère a fait le choix d'utiliser les stagiaires lauréats des concours interne et réservé comme moyens à part entière. Ils seront affectés à temps plein. C'est inacceptable. Nous rappelons par ailleurs notre revendication d'affectation des stagiaires ESPE en surnombre auprès d'un titulaire, comme c'était le cas il y a quelques années encore pour les stagiaires IUFM. Là, l'intérêt du stagiaire et de sa formation serait réellement pris en compte.

L'impact des blocages sur le mouvement est lourd !

Nous vous demandons donc à nouveau instamment, monsieur le Recteur, de débloquent les postes réservés aux stagiaires, à tout le moins quelques-uns. Nous avons adressé à l'administration les chaînes que permettrait la réinjection dans le mouvement de chaque poste bloqué dont nous avons eu connaissance. De nombreuses améliorations et mutations supplémentaires pourraient ainsi être réalisées, dont des rapprochements de conjoints avec enfants.

Nous avons été particulièrement heurtés par le traitement de la situation d'un collègue en CLD à qui l'on a repris son poste et qui se retrouve en extension. Lors du GT barème, nous avons évoqué cette situation et fait remarquer que si le collègue n'obtenait pas de mutation, il resterait titulaire de son poste. L'administration n'a pas contesté cette remarque et ne nous a donc pas dit qu'elle « récupérait » le poste. Nous n'avons donc pas pu alerter le collègue sur les vœux à formuler pour bénéficier d'une bonification. A quel moment lui a-t-il été signifié que son poste lui était retiré ? A-t-il pu prendre en compte cette dimension pour la formulation de ses vœux ? En tout état de cause, l'affectation prévue dans le projet est inacceptable, une autre solution doit être trouvée.

Nous dénonçons à nouveau la modalité choisie dans l'académie pour l'affectation en REP+ avec 900 pts de bonification attribués sur avis.

La situation du remplacement reste particulièrement préoccupante, nous n'avons pratiquement plus de titulaires remplaçants même si deux postes en ZR ont été débloqués cette année, la plupart des zones n'ont plus de remplaçant du tout, (d'ailleurs le vert ne récapitule pas les demandes d'affectation sur certaines zones) nous demandons la encore l'ouverture de zones de remplacement et à tout le moins une ouverture sur celle de Neufchateau qui permettrait de résoudre la situation déjà évoquée d'une collègue en RC qui subit une extension en Moselle !

Au-delà de la catégorie, nous dénonçons la logique de redéploiement des moyens AED dont le principe a été présenté lors du Gt du 18 Mai. Nous sommes bien d'accord pour dire que les conditions actuelles de suppléances ne sont pas acceptables, les moyens consacrés au remplacement des AED notoirement insuffisants mais la situation dans les établissements est également déjà très difficile, leur dotation grevée par le recrutement d'AESH non financé par des moyens nouveaux, est déjà insuffisante. C'est la création de moyens supplémentaires qui s'impose !

L'actualité ce sont aussi les négociations « PPCR, avenir de la fonction publique » qui sont relancées par les dernières propositions ministérielles, l'attente est très forte chez les personnels d'une revalorisation générale des rémunérations, l'abandon du gel du point d'indice reste la priorité. Du reste nous rappelons aussi l'exigence que l'alignement de l'indemnité d'éducation sur celle de l'ISOE soit effectif dès la rentrée 2015 conformément à l'engagement ministériel.

Complément de déclaration préalable Snes, FO

L'actualité du second degré c'est, bien sûr, surtout, la réforme du collège et le refus massif de la profession auquel elle se heurte.

Le 19 mai et le 11 juin, par leur mobilisation, les personnels du second degré ont exprimé clairement leur rejet de la réforme du collège. Dans les très nombreuses réunions, organisées depuis deux mois, par nos organisations syndicales, dans les établissements de l'académie, les enseignants ont exprimé un rejet d'une réforme qui dénature leur métier, s'attaque aux disciplines et ne répond pas aux besoins des élèves. Cette réforme ne résoudra en rien les difficultés actuelles du collège. Si elle était mise en œuvre en 2016, elle ne ferait qu'engendrer davantage d'inégalités entre les élèves, qu'aggraver les conditions de travail des personnels, que mettre en concurrence personnels, disciplines et établissements.

Alors qu'elle déclare sa porte ouverte pour la reprise des discussions sur la réforme du collège, Mme la ministre s'entête à ne vouloir discuter que des textes d'application. Or, ce que les personnels attendent, ce sont des discussions sur le fond de la réforme.

Vous êtes, Monsieur le recteur, le représentant de la ministre. Nous voulons aujourd'hui rappeler devant vous notre opposition à cette réforme, affirmer notre demande d'abrogation des textes publiés le 20 mai et notre exigence de nouveaux textes réglementaires qui intègrent les demandes des personnels.